

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2023

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

**Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2,
ET l'étude critique de documents.**

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

**Le candidat traitera un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2.
Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation.**

Sujet de dissertation 1

Quelle est la place des États dans les conflits depuis la fin du XX^e siècle ?

Sujet de dissertation 2

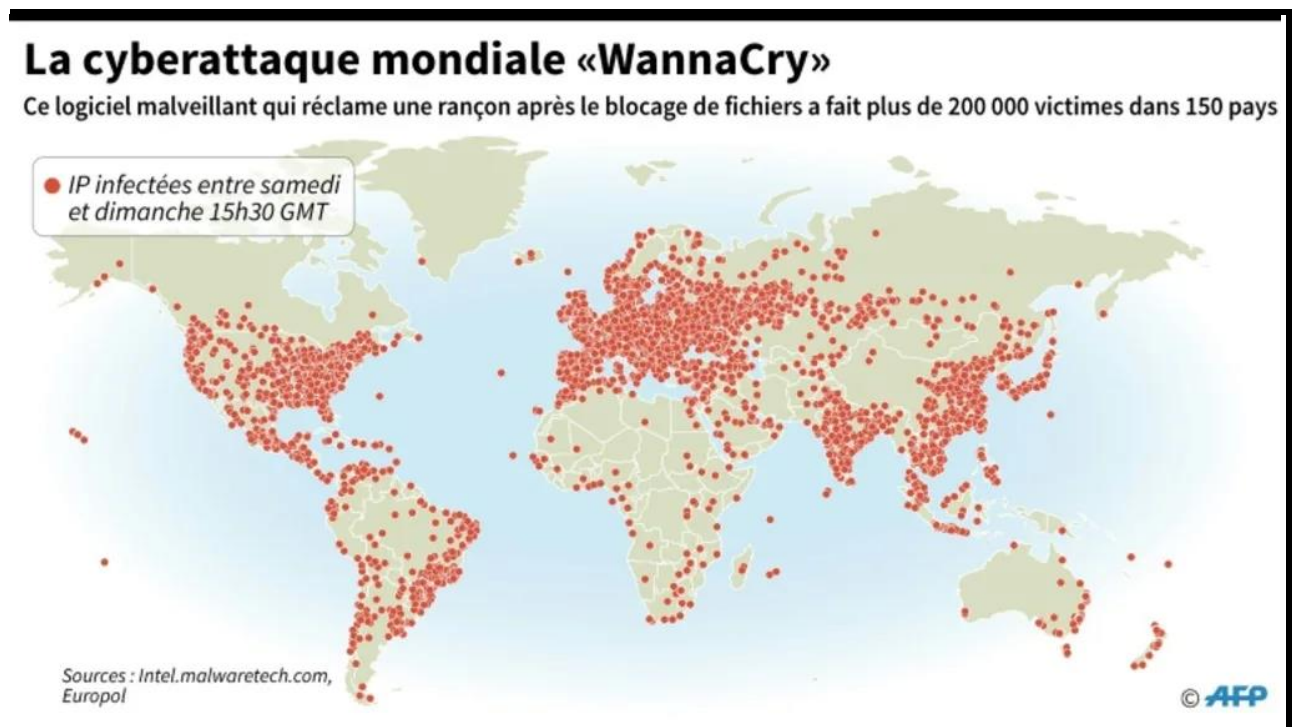
Le climat : une question au cœur des relations internationales.

Le candidat traite l'étude critique de documents suivante.

Étude critique de documents : les défis du cyberspace

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, expliquez les défis que pose le cyberspace aux États et aux sociétés.

Document 1



Source : Édouard Guihaire et AFP, « Des hôpitaux britanniques cibles d'une cyberattaque », *La Nouvelle République*, 15 mai 2017

Document 2

Sous une dénomination austère, la sécurité des systèmes d'information est passionnante, d'une grande richesse scientifique aux racines lointaines unissant de nombreuses disciplines, et au contact d'une grande variété d'organisations et d'acteurs, du secteur public comme du monde de l'entreprise, en France comme à l'international.

Elle est aussi un sujet qui bouscule des habitudes politiques, diplomatiques, économiques ou militaires. Considérée par la France comme priorité nationale, la sécurité des systèmes d'information, ou cybersécurité, concerne désormais aussi chacun d'entre nous.

Les formidables applications que permet le numérique ne seront durables que si elles recueillent la confiance de leurs utilisateurs. Pour construire une société capable de faire face à des risques croissants, à des acteurs agiles aux techniques d'attaques de plus en plus sophistiquées, il faut systématiquement intégrer les composantes de la sécurité numérique. Le rôle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est de faciliter une prise en compte coordonnée, ambitieuse et volontariste des questions de cybersécurité en France.

Au-delà du confort de la vie quotidienne et de la disponibilité de ces applications devenue parties intégrantes de nos vies, l'enjeu est économique. Il est désormais vital pour préserver les compétences, savoir-faire et avantages concurrentiels, en un mot la compétitivité et donc l'emploi, que les entreprises se protègent des attaques informatiques. L'impératif de cybersécurité concerne le parc informatique dans son ensemble, depuis le développement de la bureautique jusqu'à la conception du système industriel intégré à la chaîne de production. Vous découvrirez sur ce site comment l'ANSSI accompagne les entreprises en fonction de leur profil par des actions de conseil, de politique industrielle et de réglementation afin de rendre disponibles des produits de sécurité et des services de confiance.

L'enjeu est également de préserver notre souveraineté et notre autonomie de décision et d'action dans les domaines politique, diplomatique et militaire et de protéger l'ensemble de nos infrastructures critiques. Le développement technologique rapide associé à l'intégration systématique de moyens informatiques de plus en plus complexes et interconnectés rendent les systèmes les plus sensibles de la Nation à la fois beaucoup plus performants et plus vulnérables.

Cet enjeu de souveraineté se traduit par la nécessité de disposer de compétences scientifiques, techniques et opérationnelles, mais également de capacités industrielles positionnant la France dans le premier cercle des rares pays capables d'assurer par eux-mêmes leur cybersécurité. Vous découvrirez sur ce site des exemples de ces compétences et de ces capacités.

L'enjeu est enfin de protéger les particuliers en développant des actions de sensibilisation et de formation adaptées aux usages de chacun dans un monde où la cybercriminalité est en forte croissance et où il est de plus en plus difficile d'assurer la protection de ses données à caractère personnel.

Source : éditorial de Guillaume Poupard,
directeur général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information,
publié sur le site de l'ANSSI, consulté le 4 avril 2022